Les Universités suisses

Autor(en): **Lachenal, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen**

Band (Jahr): **22/1936 (1936)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-37104

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les Universités suisses.

Par *Paul Lachenal,* Conseiller d'Etat,
Chef du Département de l'Instruction publique de Genève.

La Suisse possède sept Universités: Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich. A vrai dire, elle en compte huit si l'on considère que l'Ecole Polytechnique Fédérale, le plus important des établissements d'instruction technique supérieure de la Suisse, comporte, par le choix et le nombre de ses sections, un caractère éminemment universitaire.

En regard de la population ce nombre frappe l'observateur, tout naturellement amené à le comparer à celui des Universités et des Hautes écoles supérieures d'autres pays. Du temps que l'étudiant parcourait à pied, bâton à la main et sac au dos, les routes qui le conduisaient aux Académies, on se serait montré moins surpris de les rencontrer si rapprochées les unes des autres. Aujourd'hui, l'impression se modifie et celui qui ne connaît pas l'histoire de notre pays ni la complexité de son statut, ne cache pas sa surprise de toucher, en trois heures de train, cinq villes universitaires!

Voilà pour le profane.

L'économiste n'est pas moins étonné. Ces universités pèsent sur les finances publiques, de sorte que celui qui est porté à considérer toutes choses en fonction d'un budget d'Etat, et d'un budget qui soit équilibré, ne laisse pas d'être impressionné par les charges qu'elles représentent. Sans s'arrêter au profit matériel et moral qu'en retire la communauté et sans évaluer ce profit à son prix véritable, il pense sommairement aux économies susceptibles d'être réalisées, par la suppression de l'une ou de l'autre de ces Hautes écoles, par la fusion partielle d'une ou plusieurs d'entre elles, ou encore par l'élimination d'une branche spéciale et même d'une faculté.

C'est ainsi que, sous l'action de la crise économique, se pose avec une acuité nouvelle, non pas à proprement parler la question de l'Université fédérale, mais bien la question des universités suisses, et que se pose en même temps à ceux qui, depuis des années, la discutent dans la presse ou les revues et jusque dans les parlements cantonaux, la question fondamentale de l'enseignement universitaire.

Les transformations de tous ordres qui se produisent dans le domaine social ou dans le monde économique, l'évolution de la science, les nouvelles méthodes de travail, l'étude des connaissances dans leurs rapports avec leurs applications, autrement dit la valeur et la signification d'un diplôme, enfin l'Université, considérée comme centre et foyer de culture et de recherches opposée à l'université envisagée comme une école professionnelle: autant de questions actuelles.

Le cadre de cette étude ne permet pas de les aborder. Les observations, forcément limitées, qui vont suivre n'ont pas la prétention d'épuiser le sujet qui nous est proposé.

*
* *

Une chose est certaine. La situation aujourd'hui créée aux universités suisses — diminution progressive des étudiants étrangers, autrefois si nombreux, et afflux des étudiants nationaux — nécessite un examen auquel les cantons universitaires ne peuvent plus se soustraire. Les ressources de ces états sont atteintes. Sans doute sont-elles affectées dans une mesure et pour des causes parfois différentes. Elles révèlent en tout cas et partout une situation qui, à l'égard de toutes les dépenses, exige la plus grande circonspection. Une politique d'économies et de compressions financières s'impose aux cantons universitaires, comme d'ailleurs à la Confédération et à tous les autres cantons.

Avec quelque discernement qu'on procède, ces économies portent en elles le risque de nuire à l'enseignement. En effet, il est facile de se représenter, vu la modicité générale des traitements, la difficulté qu'il y a aura à renouveler — sinon à maintenir — un corps professoral capable de lutter avec l'étranger. De même doit-on constater l'insuffisance des allocations aux laboratoires et généralement des allocations accordées à tout ce qui constitue l'instrument de travail universitaire. Et c'est au moment où les progrès de la science exigent des laboratoires de plus en plus coûteux que, chaque année, l'Etat réduit la part qu'il leur doit. Reconnaissons-le: à certains égards les économies que l'on fait peser sur le budget de l'instruction publique — et que les parlements cantonaux réclament — sont moins une mesure d'adaptation aux circonstances économiques qu'une atteinte irréparable à des institutions, jusqu'à ce jour honneur et fierté de notre démocratie.

Ainsi, on est amené à constater un fait: les Cantons dans un avenir prochain risquent de voir s'effriter le cadre actuel de leur Haute école. Pour éviter le pire, une politique de liaison s'impose.

Déjà, entre les Universités romandes, l'expérience a été tentée. Le même professeur enseigne à Genève et à Lausanne. A ce propos, il convient de se féliciter de la compréhension dont sont toujours davantage empreints les rapports qui existent entre les universités de ces deux villes. On devrait saisir, on devrait rechercher toute occasion d'étendre cette communauté de travail, cet esprit et cette force de collaboration à toutes les universités suisses. Cette tâche n'est pas sans obstacles et peut-être objectera-t-on qu'une telle mesure — la désignation de professeurs appartenant à deux universités — ne convient pas à tous les enseignements, et qu'elle ne résoudrait pas la question financière. C'est tout de même un début. C'est un acheminement vers des ententes plus générales qui éviteraient aux universités la charge de doubles enseignements, enseignements que, sans inconvénient ni diminution de prestige, ces universités se répartiraient entre elles. A titre d'exemple, on pourrait citer nos écoles de pharmacie, toutes très bonnes, mais qui font double emploi entre facultés cantonales et qui subsistent — pour ne pas dire qu'elles ont tendance à se développer — à côté de l'Ecole pharmaceutique fédérale.

L'avantage de cette simplification ne serait pas seulement d'ordre financier. Un pays aussi petit que le nôtre, limité dans ses ressources intellectuelles comme dans ses ressources financières, rencontre des difficultés évidentes à repourvoir des chaires d'enseignement supérieur. En réduisant le nombre de ces chaires, on éliminerait une partie de ces difficultés.

Parfois aussi, on a envisagé la possibilité de supprimer l'une ou l'autre des facultés, telle université renonçant par exemple à la médecine, à condition que telle autre abandonne le droit. Cette solution n'est pas heureuse. A l'intérieur d'une faculté on peut, ainsi que nous venons de le voir, alléger un programme, ou se borner à lui conserver l'essentiel de sa propre discipline, quitte, pour le reste, à convenir d'une répartition entre une ou deux universités. Loin d'en souffrir, elles s'en trouveraient, au contraire, enrichies sans que leur vie propre soit atteinte. Par contre, le fait d'amputer une Haute école d'une ou deux facultés reviendrait à lui faire perdre son véritable caractère, son trait fondamental. Ce serait la ramener au rang très secondaire d'une université incomplète, tel qu'on en rencontre le type dans les provinces de quelques pays voisins.

Ce qui fait à la fois la raison d'être et l'attrait d'un centre supérieur de culture, c'est d'y trouver toutes les disciplines scientifiques et morales réunies sous l'égide de l'université. Là, profes-

seurs et étudiants de toutes les facultés se rencontrent, prennent contact et sortent ainsi de l'isolement culturel où risquerait de les enfermer un cadre universitaire rétréci.

Si, toutefois, l'on veut maintenir l'état de choses actuel, on devra veiller à multiplier les relations, par exemple les échanges d'étudiants, entre nos diverses universités suisses. Ces échanges existent déjà, notamment entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, mais ils sont insuffisants. Pourquoi hésiter à prescrire aux étudiants romands l'obligation de passer un semestre dans une université de la Suisse alémanique et vice-versa? Trop d'étudiants, romands par exemple, parcourent tout le champ de leurs études dans la même université. Le cas est saisissant pour les étudiants en droit. La plupart d'entre eux arrivent au terme de leurs semestres sans connaître à fond l'allemand; ils se lancent ensuite en pleine pratique, sans se douter sur ce point de leur insuffisance. Le nombre même de nos universités, si exagéré qu'il paraisse, présente d'ailleurs un avantage. A ne pas faire toutes ses études dans la même ville, la jeunesse retirerait un double bienfait: une connaissance approfondie de deux langues et de deux cultures, le point de vue étroitement utilitaire se confondant ici avec le point de vue national.

* * *

Ainsi, par la force des choses et sous le coup des événements, se précise peu à peu la tâche des gouvernements cantonaux, responsables à ce titre de la formation intellectuelle et morale de notre jeunesse. Les Cantons, dits Cantons universitaires, sont profondément attachés à leurs Hautes écoles, anciennes Académies dont, pour la plupart, la fondation coïncide avec les plus grands faits de leur histoire. Les Universités suisses sont franchement populaires. Elles le sont dans le sens originel et profond du mot. Elles répondent aux aspirations du peuple qui les a créées et qui les a voulues pour lui et pour son bien. Il n'y a dans leur origine rien d'extérieur, rien d'étranger. Ces Universités naquirent de la vie publique, et elles y ont été mêlées; elles n'ont cessé d'être placées sous son contrôle. C'est ce qui explique leur caractère propre. Chacune a son climat; chacune souligne un trait de la cité ou des campagnes sur lesquelles elle ouvre ses portes.

Rien ne marque ni ne signale mieux les caractères constitutifs de notre universalité suisse, à la fois sa variété et son unité, que ces Ecoles séculaires, expression de l'autonomie spirituelle de l'état auquel elles appartiennent. Joyaux du patrimoine public, elles ne

sauraient en être éliminées. On a pu, a une époque où menaçait de sévir à l'excès l'esprit centralisateur, accorder à la Confédération le droit de créer une Université fédérale. On n'admettrait pas aujourd'hui que, même si ses finances le lui permettaient et même si elle y était amenée par la grande pitié des finances cantonales, la Confédération pût exercer le droit qu'elle tient de l'art. 27 de la Constitution.

Et c'est bien qu'il en soit ainsi.

Sous les réserves exprimées au cours de ces rapides considérations, les Universités suisses sont certainement à la hauteur de leur rôle. Malgré tous les obstacles d'ordre économique qu'elles rencontrent pour demeurer au niveau d'exigences scientifiques sans cesse renouvelées et épuisantes, elles méritent la considération universelle qui, d'ailleurs, ne leur est pas refusée. Nos Universités concourent à la prospérité économique du pays, du canton qui en a la charge, puisque l'on calcule — et c'est un chiffre à rappeler à ceux qui les condamnent sommairement — que chaque étudiant inscrit rapporte à la collectivité un revenu moyen annuel de frs. 1200.—. Ce revenu représente les frais de pension de l'étudiant, ses dépenses et généralement la part qu'il prend à la vie commune. Mais cette constatation, bien que sérieuse, n'est pas l'argument péremptoire. Ce qu'il faut retenir de l'existence de nos Universités, c'est avant tout leur action sur l'esprit public. Qu'on songe à tout ce que la jeunesse doit à ces écoles, à ces auditoires de droit, de lettres, de philosophie ou de sciences, ou à ces laboratoires que la République met à sa disposition, moyens moins parfaits que perfectibles, mais indispensables à la formation morale et intellectuelle d'un peuple!

En un temps où un certain matérialisme livre un combat gigantesque et diabolique à tout ce qui s'attache à l'esprit, il est essentiel de maintenir à la portée de la nation le plus grand nombre possible de foyers de culture désintéressée.

Nos Universités suisses n'ont pas manqué à leur tâche et peut-être ne se rend-on pas suffisamment compte de l'action qu'elles exercent, chacune dans sa sphère, sous son ciel et, pour ainsi dire, dans sa vallée, par le contact personnel de leurs maîtres avec les étudiants, mieux encore avec les éléments les plus divers et parfois les plus opposés de la population. Cette action est bienfaisante. Elle est continue. Elle porte sur l'esprit public. Il n'y a aucune outrecuidance démocratique à affirmer que la mentalité de notre peuple y a gagné et lui doit beaucoup. C'est au contact avec

l'Université et avec ceux qui la servent que le plus humble des membres de notre démocratie a affiné son sens de la vie publique. C'est par ce contact qu'il a appris à lier le sort du pays au sort de son école, lui vouant une vénération qui s'est affirmée au cours de son histoire: le peuple suisse est reconnu au loin comme l'un des plus instruits, et dans ses plus importants plébiscites il se prononce généralement d'une manière qui commande l'estime et l'admiration du critique impartial. Eloigner l'Université du peuple et la rendre moins accessible serait une décision aux conséquences lointaines infiniment plus graves que le déficit financier auquel on aurait cru parer.

Ces considérations en supposent une autre, qui les domine toutes. Nos Universités suisses ne peuvent subsister qu'à la condition de ne pas devenir de simples écoles professionnelles, d'un degré supérieur sans doute, mais qui seraient destinées à n'être que les dispensatrices de diplômes d'avocats, de médecins, de maîtres secondaires, d'ingénieurs, de chimistes industriels ou prospecteurs. Certes, elles répondent à une raison naturellement et sainement utilitaire: armer la jeunesse de moyens contrôlés qui lui permettent d'embrasser des carrières économiques. Personne ne songe à contester ce but. Mais, si c'est à cela que devraient se borner les efforts de nos anciennes Académies, alors on aurait le droit de songer sérieusement à les fusionner intercantonalement, si ce n'est même à les fondre en une Université fédérale. En regard de leur passé, de leurs traditions et de leurs ressources économiques effectives, elles doivent demeurer avant tout des centres de culture scientifique, de recherche et de libre discussion, à la portée immédiate de la nation.

Point n'est besoin pour elles de déborder le cadre de leurs Facultés essentielles, d'augmenter le nombre de leurs chaires, ou de développer à l'infini leurs instruments de travail. Pour ne pas nourrir ni pouvoir réaliser l'ambition de porter les divisions, les subdivisions et les variétés de l'enseignement universitaire au point où le portent, par exemple, les Hautes écoles des Etats-Unis ou celles des métropoles européennes, nos Universités suisses n'en conserveront pas moins leur prestige. Il y a des spécialités et des aspects nouveaux de la science à l'égard desquels il serait puéril d'espérer la parité des ressources avec d'autres écoles. Mais à l'égard des disciplines essentielles, nos Universités ont le droit de maintenir leur autorité. Ce n'est pas tant le nombre des chaires — ni leur division ou leur multiplication — qui fait la richesse d'un enseignement supérieur, c'est la valeur personnelle de leurs

titulaires et la considération dont ils jouissent auprès de leurs pairs. Sous cet aspect nos Universités, bien que purement régionales — ce qui ne les a pas empêchées de rayonner dans le monde — n'ont qu'à continuer dans la voie que leur ont tracée les Académies auxquelles elles ont succédé, et peut-être y revenir. On ne peut pas prétendre tout enseigner; il est sage de se limiter aux branches fondamentales. Cela ne signifie pas qu'occasionnellement et par exception, même dans une Université restreinte, un savant ne puisse attirer sur elle le lustre d'une compétence rare. C'est dans ce sens précisément que nos Universités devraient s'entendre, et convenir de ne pas ajouter à leur programme un enseignement récent ou particulièrement spécialisé, sans s'assurer qu'il ne couvre pas tel autre déjà donné, et donné avec distinction dans un autre Canton. Cet enseignement demeure naturellement ouvert à tous les étudiants qui, en Suisse, devraient recevoir les plus grandes facilités pour le suivre.

*
* *

Concluons:

Les Universités suisses, particulièrement les principales, sont indispensables à la vie culturelle de la nation. Elles doivent subsister malgré la crise — si c'est bien d'une crise qu'il s'agit — et malgré les difficultés temporaires ou chroniques du budget des Cantons. Elles appartiennent au patrimoine du pays. Elles ne sont pas seulement une expression de la nation, mais un agent de son renouvellement incessant, selon une loi naturelle qui a fait de la Suisse un Etat fédératif heureusement et nécessairement divers dans son unité morale et politique.

Si l'on reconnaît la légitimité du but et le succès de notre Ecole polytechnique fédérale, institution supérieure appropriée à une discipline déterminée, d'ailleurs élargie à son maximum dans les limites et même au-delà de son cadre spécifiquement technique, en revanche, devient de plus en plus discutable la raison d'être d'une Université fédérale qui se substituerait à nos Universités cantonales. L'Université suisse existe. Elle n'est pas fédérale, mais elle n'en est pas moins là et n'en joue pas moins son rôle scientifique, éthique et social. Elle est faite de l'ensemble de nos Universités, faisceau de toutes les forces culturelles de la nation et de ses ressources innombrables, discrètes et souvent insoupçonnées. Nos cités, dépouillées de leurs Académies, seraient comme décapitées. Elles perdraient les charmes et l'attrait que leur donne l'atmosphère universitaire — vie de l'esprit, apanage des grandes

capitales, qui, chez nous et depuis des siècles, est le prix inestimable de nos petites cités.

Néanmoins, les Universités suisses doivent se rendre à l'évidence de la menace économique. Elles doivent apporter une active attention à coordonner leurs chaires beaucoup mieux et d'une façon plus serrée qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. Elles doivent distinguer entre l'essentiel et le luxe, et répartir entre elles les enseignements, que des ressources budgétaires forcément limitées ne permettent pas à chacune de maintenir ou d'entreprendre et de contrôler financièrement. Il y a là un effort possible vers un profit réel.

Elles doivent examiner en commun les causes et les effets de l'afflux d'une jeunesse suisse avide de diplômes, qui court au-devant des plus tragiques déceptions. Que ce soit en lettres, en droit, en médecine, en chimie, ou en sciences économiques, politiques et commerciales, les Universités — la question dépasse notre pays — à force de distribuer des diplômes sans correspondance de fonctions préparent, depuis plusieurs années, un véritable prolétariat intellectuel. Notre devoir est d'éviter ce péril. Il est de rendre les études plus rigoureuses, non pas à l'Université seulement, mais dès les degrés supérieurs de l'enseignement secondaire. Il y a plusieurs remèdes; leur étude ne répond pas à l'objet de cet exposé. Bornons-nous à souhaiter que pour toutes les carrières libérales — lettres, droit, médecine — on exige de meilleures études secondaires, des études à la fois plus générales et plus approfondies. Nous entendons par là des études marquées d'une culture gréco-latine, fortifiée de sciences et conservant le caractère d'une culture générale soustraite à une spécialisation prématurée. Et, de même que le programme fédéral a prolongé les études médicales, pourquoi hésiter à reviser par exemple le programme des études juridiques qui, de toute évidence, est insuffisant et ne donne pas satisfaction? Pourquoi ne pas les prolonger aussi?

L'Université, l'Université suisse considérée comme faisceau des Universités cantonales, assume envers la nation une responsabilité profonde. Ses traditions la guident et ce qu'elle doit en retenir, c'est de rester, au cœur du peuple et en contact avec lui, une école de vérité, de culture désintéressée et de liberté, ouverte au souffle de l'esprit, ardente à former des élites aujourd'hui plus que jamais nécessaires à la démocratie.